



Strasbourg, le 13 septembre 2001
[tpvs2001\tpvs52f_2001.doc]

T-PVS (2001) 52

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

Réunion du Bureau

Strasbourg, le 4 septembre 2001

RAPPORT DE LA RÉUNION

*Note du Secrétariat
établie par
la Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La réunion est ouverte par le Président du Comité permanent de la Convention de Berne, M. Patrick van Klaveren (Monaco) qui souhaite la bienvenue aux membres du Bureau ainsi qu'aux représentants du Secrétariat. La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent document.

Le projet d'ordre du jour est adopté tel qu'il figure en annexe 2.

2. Evolution du programme d'activités pour 2001 et décisions

2.1. Evolution des activités

Le Secrétariat informe les membres du Bureau des récents développements de la convention et de l'évolution des activités.

a. Nouvelle Partie contractante à la convention

Le 1^{er} août 2001, le Maroc est devenu la 45^e Partie contractante à la convention.

La Géorgie a entamé le processus d'adhésion à la convention.

Le Bureau souhaite la bienvenue à la nouvelle Partie contractante.

b. Suivi de l'application juridique de la convention

Un rapport est en cours d'élaboration sur la mise en œuvre de la convention en Irlande.

c. Réseau *Emeraude* des zones d'intérêt spécial pour la conservation

- Projets pilotes

Les projets pilotes pour le lancement du processus de désignation des sites ont démarré durant le printemps et l'été ou le seront dans les mois à venir en Ukraine, en Lituanie, à Chypre, en Hongrie et à Malte. Des ateliers ont également été organisés.

Le processus se poursuivra en 2002 en Albanie, en Croatie, en Géorgie et en Tunisie.

Le Bureau note avec satisfaction les progrès réalisés dans le développement du réseau.

*- Groupe d'experts sur l'établissement du Réseau *Emeraude**

Une réunion conjointe du groupe et du Comité d'experts pour la constitution du Réseau écologique paneuropéen (STRA-REP) se déroulera à Istanbul les 4 et 5 octobre 2001. L'objectif est d'encourager la cohérence et la complémentarité des deux réseaux.

d. 1^{re} Conférence méditerranéenne sur les tortues marines

La conférence, qui est préparée en collaboration avec les secrétariats des Conventions de Barcelone (Centre CAR/ASP) et de Bonn sur les espèces migratrices ainsi qu'avec le Gouvernement italien, aura lieu à Rome du 24 au 28 octobre 2001.

Elle a pour objectifs de présenter et de partager les plus récentes connaissances scientifiques et techniques ainsi que les expériences de gestion.

e. Conférence *Planta Europa*

La 3^e Conférence européenne sur la conservation des plantes sauvages a eu lieu du 23 au 28 juin 2001 à Pruhonice, en République tchèque. Elle a débouché sur un projet de stratégie européenne de conservation des plantes, résultat du partenariat entre le Conseil de l'Europe et *Planta Europa*. Elle constituera la contribution de la convention à la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes qui sera discutée à la prochaine réunion du Comité technique et scientifique de la Convention sur la diversité biologique (SBSTTA-7) qui se déroulera à Montréal (Canada) du 12 au 16 novembre 2001.

f. Les grands carnivores

- *Les grands carnivores dans les pays baltes*

Un consultant a été chargé de préparer un rapport sur le statut des grands carnivores dans les États baltes avec un accent particulier sur la gestion et les plans d'action. Ce rapport sera terminé prochainement et envoyé aux États concernés.

Par ailleurs, une réunion d'experts du Baltic Large Carnivore Initiative (BLCI) et un symposium intitulé « *Human dimension of large carnivores in Baltic countries* » ont eu lieu du 27 au 29 avril 2001. Les actes de ces rencontres seront distribués aux pays concernés.

- *La conservation du lynx dans les Alpes*

Le groupe sur le lynx dans les Alpes a produit une Stratégie panalpine pour la conservation du lynx.

Un projet de recommandation sera préparé par le Secrétariat.

Le Bureau demande au Secrétariat de transmettre cette stratégie au Réseau alpin des espaces protégés et de se rapprocher de ce réseau qui traite de la même problématique.

g. Plan d'action pour les oiseaux menacés

Plusieurs plans d'action ont été préparés par BirdLife sur la base des plans préparés pour la Commission européenne.

Ils feront l'objet d'un projet de recommandation.

Les espèces concernées sont les suivantes :

- le cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*) ;
- la poule sultane (*Porphyrio porphyrio*) ;
- l'aigle de Bonelli (*Hieraetus fasciatus*) ;
- le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) ;
- l'outarde canepetière (*Tetrax tetrax*).

Des plans d'action sur des espèces du Protocole AEWA sont en cours d'élaboration (en collaboration avec le Gouvernement des Pays-Bas et le Secrétariat de AEWA), dont un sur le pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*), financé par la Convention de Berne.

h. Préservation de la diversité biologique des paysages agricoles

La Conférence paneuropéenne sur l'agriculture et la biodiversité se tiendra en France en 2002 (en juin ou en septembre).

Un rapport sur les conflits culture, élevage et faune sauvage représentera la contribution de la Convention de Berne.

i. Sensibilisation et visibilité

Le travail d'alimentation et d'actualisation des informations disponibles sur le site web a repris.

2.2.Préparation du SBSTTA-7

La prochaine réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique sera consacrée à la biodiversité forestière.

La contribution de la Convention de Berne portera sur le Réseau Emeraude, ainsi que sur les plans d'action pour les oiseaux, sur les carnivores et sur les insectes saproxylliques.

2.3. Signature du Mémorandum de coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)

Un Mémorandum de coopération a été signé entre le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) le 3 juillet 2001 à Copenhague.

Cet accord vise tout particulièrement à développer la coopération dans la collecte et le traitement des données sur les espèces, sur les habitats et sur les zones classées.

2.4. Préparation de Mémoires de coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG)

Des Mémoires de coopération sont en préparation avec l'Initiative pour les Grands Carnivores en Europe (LCIE), la Cartographie des Invertébrés en Europe (EIS), avec Planta Europa, avec le Centre européen pour la conservation de la nature (CECN) et BirdLife International.

Le Bureau se félicite de la conclusion de ces accords qui permettent d'accroître les relations avec d'autres institutions, d'autres conventions ou avec des ONG, et de réaliser une plus grande synergie dans les efforts de conservation des espèces et des habitats.

Le Bureau demande qu'une modification soit apportée au texte des accords de manière à faire davantage mention de la Convention de Berne.

3. Mise en œuvre des dossiers de la convention

3.1. Sites spécifiques

a. Tortue caouanne (*Caretta caretta*) à Patara (Turquie)

Le Secrétariat rappelle qu'à sa dernière réunion le Bureau avait jugé satisfaisante la situation, le Gouvernement turc ayant pris les mesures pour se conformer aux Recommandations n^{os} 54 (1996) et 66 (1998).

Le Bureau est d'avis de proposer au Comité permanent de fermer le dossier.

b. La péninsule d'Akamas (Chypre)

A la demande du Bureau, le Secrétariat a pris contact avec les autorités chypriotes pour proposer qu'une visite sur les lieux soit organisée.

Le Bureau montre sa préoccupation quant à l'absence de progression de ce dossier.

Chypre étant dans la phase de pré-accession à l'Union européenne, le Bureau est d'avis qu'il serait opportun de rechercher l'appui de la Commission européenne et d'agir de concert avec elle en organisant, par exemple, une visite sur les lieux commune.

c. La tortue verte (*Chelonia mydas*) en Turquie

Le Bureau a noté à sa dernière réunion avec satisfaction l'évolution très positive de la situation de la plage de Kazanlı et s'est félicité de l'attitude très volontariste des autorités turques.

Par la suite, MEDASSET a adressé au Secrétariat des extraits de coupure de presse portant sur les rejets toxiques de l'usine de chrome-soude.

Le Bureau, tout en soulignant à nouveau les efforts du Gouvernement turc, constate que le problème de pollution subsiste.

Le Président propose de solliciter l'appui de la Convention de Barcelone - du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/SPA) - et de discuter de ce problème à la prochaine réunion du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) qui se tiendra à Athènes.

Le Bureau estime qu'il convient dans cette affaire de dissocier la question de la plage de celle de la pollution. Il décide de proposer au Comité permanent de fermer le dossier concernant la protection de la plage et d'ouvrir un dossier sur la question des effluents toxiques.

d. Exploitation et commerce de *Lithophaga lithophaga* (Espagne)

Le Bureau a estimé, lors de sa dernière réunion, que l'Espagne s'était acquittée de ses obligations vis-à-vis de la protection de cette espèce. A la demande du Bureau, le Secrétariat a rédigé un projet de recommandation.

Le Bureau constate que, néanmoins, le problème subsiste du fait de l'importation de spécimens en provenance du Maroc. Il estime que cette espèce devrait bénéficier d'une attention particulière dans tous les pays parties à la convention afin d'éviter son commerce. Son inscription à l'annexe I de la Convention de Washington permettrait de mettre fin à son commerce.

L'espèce étant également protégée par la Convention de Barcelone, il propose de mentionner cette convention dans le projet de recommandation.

3.2. Nouveaux dossiers éventuels

a. Gestion du loup en Norvège

Deux membres du Bureau ayant exprimé le souhait de réexaminer ce dossier, le Secrétariat a inscrit ce point à l'ordre du jour.

Après une discussion, le Bureau estime que les dérogations faites par la Norvège au titre de l'article 9 rentrent dans le cadre juridique de la convention et qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir un dossier, d'autant plus que le Comité permanent a adopté une recommandation concernant ce sujet (Recommandation n° 82 (2000)) qui porte, notamment, sur la situation du loup dans le sud de la Fennoscandie. Il suffit d'informer le Comité permanent des mesures prises par les autorités norvégiennes pour maintenir une population de l'espèce dans son territoire.

Le Bureau décide de faire figurer ce point à l'ordre du jour de la réunion du Comité permanent sous cette forme « Point pour information : question discutée sur demande expresse de la Suède ».

b. Projet de construction d'un centre olympique d'aviron sur le site de Schinias-Marathon (Grèce)

Le Secrétariat informe le Bureau que les autorités grecques ont transmis un rapport sur le projet de construction d'un Centre olympique d'aviron et de canoë kayak sur le site de Schinias. La réalisation du projet est supposée contribuer à la restauration des conditions originelles d'hydrologie et favoriser une utilisation plus respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, la zone concernée a été désignée Parc national en vertu d'un décret présidentiel.

Le Secrétariat précise que la Commission européenne négocie déjà avec les autorités grecques les conditions d'implantation de ce complexe sportif.

Le Bureau décide de présenter ce dossier au Comité permanent assorti de son avis, de ne pas ouvrir le dossier mais de s'en remettre à la Commission et, dans la mesure où il s'agit d'une zone humide, de consulter la Convention de Ramsar.

c. Projet d'installation éolienne sur l'archipel de Smøla (Norvège)

Les autorités norvégiennes ont transmis au Secrétariat des informations sur l'état d'avancement du projet qui portent sur les différentes étapes de la procédure et sur la position des différents ministères concernés.

Le Bureau exprime quelques réserves quant à l'ouverture de ce dossier car les effectifs de la population de pygargue à queue blanche dans cette région sont importants et il est difficile d'évaluer les conséquences d'un tel projet pour les oiseaux. Il reconnaît, néanmoins, que la population de pygargue des autres pays dépend de ce surplus d'oiseaux et qu'il serait important que le Comité permanent puisse discuter et écouter les positions des organisations non gouvernementales. En fait, la question essentielle est de savoir si l'impact prévisible sur les populations des pygargues est ou n'est pas important.

Il serait intéressant de disposer des résultats des études d'impact sur l'avifaune réalisées à ce jour, notamment par BirdLife-Allemagne.

Le Bureau est d'avis que ce thème de l'impact des technologies alternatives devrait figurer au programme de travail du Comité permanent afin de présenter des lignes directrices en matière de construction d'éoliennes.

Il estime que la position du ministère de l'Environnement, qui propose de réaliser la première phase et d'évaluer les conséquences, est raisonnable.

Le Bureau décide de présenter ce dossier au Comité permanent en tant que dossier éventuel.

d. Projet de construction d'une autoroute à Struma (Bulgarie)

Le Secrétariat informe le Bureau qu'il n'a pas reçu de réponse à sa demande d'informations sur ce projet, à l'étude depuis 1997, qui risque d'affecter de manière très préjudiciable la gorge de Kresna.

Le Bureau décide de présenter ce dossier en tant que dossier éventuel.

e. Plantations forestières exotiques dans des zones de basse altitude d'importance biologique (Islande)

Le Secrétariat informe le Bureau qu'il n'a pas reçu de réponse à son courrier aux autorités islandaises concernant la politique de boisement pratiquée dans les basses terres comme moyen de séquestrer le carbone et qui a des impacts négatifs sur les populations d'oiseaux.

Le Bureau décide que ce dossier devrait être présenté au Comité permanent en tant que dossier éventuel.

f. Mise à mort et commerce illégaux d'oiseaux à Chypre

Les autorités chypriotes (le ministère de l'Intérieur) ont répondu à la demande d'informations du Secrétariat.

Une nouvelle loi, contenant des dispositions plus strictes, est en cours d'élaboration.

Certains territoires étant des bases souveraines du Royaume-Uni (BSB), les organisations non gouvernementales chypriotes ont requis la coopération des autorités britanniques pour faire appliquer la législation pertinente. Le Président est d'avis qu'il serait opportun d'approcher les autorités du Royaume-Uni pour les sensibiliser à ce dossier qui touche un territoire sous leur souveraineté.

Le Bureau décide de présenter ce dossier comme dossier éventuel ; il suggère d'adopter le projet de recommandation et de demander au Gouvernement chypriote de faire rapport dans deux ans.

g. Construction d'un village de vacances du Club Méditerranée (Maroc)

Le Secrétariat a été informé du projet de création d'un village de vacances à Tifnit, dans le Parc national de Souss Massa. Ce projet, qui comporte 7 000 lits touristiques, risque d'avoir de graves conséquences pour l'espèce globalement menacée d'ibis chauve (*Geronticus eremita*).

Le Secrétariat souligne que ce parc abrite la dernière population sauvage d'ibis chauve.

Les autorités marocaines ont transmis des informations sur ce projet, soulignant que ce projet de développement touristique est justifié par la nécessité d'améliorer les conditions de vie de la population locale et que tout sera entrepris pour concilier les impératifs économiques, la préservation de l'environnement local et la protection des espèces.

Le Bureau demande au Secrétariat de faire part au Gouvernement marocain de sa très vive inquiétude au sujet de ce projet qui ne semble pas correspondre à un développement touristique respectueux de la nature et de rappeler dans ce contexte les obligations qui incombent au Maroc vis-à-vis de cette espèce et de son habitat. Le Bureau est d'avis d'approcher également le Club Méditerranée pour lui signaler les risques du développement de ce projet sur l'ibis chauve.

Le Bureau décide que ce dossier devrait être présenté au Comité permanent en tant que dossier éventuel.

4. Autres points

Au terme de la discussion sur les dossiers, le Bureau charge le Secrétariat de préparer un document sur les dossiers qui ont trouvé une issue favorable grâce à la Convention de Berne qui pourrait être présenté à la Conférence ministérielle « Un Environnement pour l'Europe » qui se tiendra à Kyiv en 2003.

5. Projet d'ordre du jour de la 21^e réunion du Comité permanent

Le Bureau approuve, après avoir apporté quelques amendements, le projet d'ordre du jour.

Propositions pour le programme d'activités de l'année 2002

Le Bureau, approuve, compte tenu de certains amendements, le projet de programme d'activités.

Il met tout particulièrement l'accent sur la préparation d'un document sur les changements climatiques et la biodiversité qui répertorierait les sources d'informations et sur la préparation d'une liste d'espèces indicatrices qui subissent les influences des changements climatiques. Il serait conseillé de commencer dès que possible la préparation des rapports au sujet de la diversité biologique marine et côtière.

6. Questions diverses

Aucune autre question n'ayant été soulevée, le Président remercie les participants et lève la séance.



ANNEXE 1

Strasbourg, le 30 août 2001
[listpartBureau-Sept2001.doc]

CONVENTION ON THE CONSERVATION OF EUROPEAN WILDLIFE
AND NATURAL HABITATS
CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL

Standing Committee / Comité permanent

Meeting of the Bureau / Réunion du Bureau

Strasbourg, le 4 septembre 2001
Palais de l'Europe, Salle 16

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

NETHERLANDS/PAYS-BAS Dr Gerard C. BOERE, International Programme Co-ordinator, Wetlands International-ICU, P.O. Box 471, NL-6700 AL WAGENINGEN.
Tel : +31 317 47 88 87. Fax : +31 317 47 88 50. E-mail : boere@wetlands.agro.nl (E)

MONACO/MONACO Mr Patrick VAN KLAVEREN, Conseiller technique du ministre Plénipotentiaire, Chargé de la coopération internationale pour l'Environnement et le Développement, Relations extérieures, Villa Girasole, 16 boulevard de Suisse, MC 98000 MONACO.
Tel : +377 93 15 81 48. Fax : +377 93 50 95 91. E-mail : pvanklaveren@gouv.mc (F)

LATVIA/LETTONIE Ms Ilona JEPSEN, Deputy Director, Environmental Protection Dept, Ministry of Environmental Protection and Regional Development, Peldu 25, LV 1494 RIGA.
Tel : +371 7 026 517 / +371 7 026 524. Fax : +371 7 820 442.
E-mail : daba@varam.gov.lv (E)

SECRETARIAT / SECRÉTARIAT

Council of Europe / Conseil de l'Europe, Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage / Direction de la Culture et du Patrimoine culturel et naturel, F-67075 STRASBOURG CEDEX, France

Tel : +33 3 88 41 20 00. Fax : +33 3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of Natural Heritage Division / Chef de la Division du Patrimoine naturel

Tel : +33 3 88 41 22 59 Fax : +33 3 88 41 37 51 E-mail : eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mrs Françoise BAUER, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage Division / Division du Patrimoine naturel

Tel : +33 3 88 41 22 61. Fa : +33 3 88 41 37 51. E-mail : francoise.bauer@coe.int

Mrs Hélène BOUGUessa, Principal administrative assistant / Assistante administrative principale, Natural Heritage Division / Division du Patrimoine naturel

Tel : +33 3 88 41 22 64. Fax : +33 3 88 41 37 51. E-mail : helene.bouguessa@coe.int

Ms Laetitia ANTONI, Trainee / Stagiaire, Natural Heritage Division / Division du Patrimoine naturel



A N N E X E 2

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 11 juillet 2001

Comité permanent Réunion du Bureau

Strasbourg, le 4 septembre 2001
Palais de l'Europe, Salle 16
(ouverture: 9.30)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Evolution du Programme d'activités 2001 et décisions
 - 2.1. Evolution des activités
 - 2.2. Préparation du SBSTTA-7
 - 2.3. Signature du Mémorandum de coopération avec l'AEE
 - 2.4. Préparation de mémoranda de coopération avec des ONG
3. Mise en œuvre de la Convention: Dossiers
 - 3.1. Sites spécifiques
 - *Caretta caretta* à Patara (Turquie)
 - Péninsule d' Akamas (Chypre)
 - *Chelonia mydas* (Turquie)
 - Exploitation et commerce de *Lithophaga lithophaga* (Espagne)
 - 3.2. Nouveaux dossiers éventuels et autres informations
 - Gestion du loup en Norvège
 - Centre olympique d'aviron à Marathon (Grèce)
 - Eoliennes sur l'archipel de Smøla (Norvège)
 - Projet de construction d'une autoroute à Struma (Bulgarie)
 - Plantations forestières exotiques dans des zones d'importance pour les oiseaux en Islande
4. – Projet d'ordre du jour de la 21^e réunion
– Propositions pour le programme d'activités de l'année 2002
5. Questions diverses